

**Un règlement qui va dans le bon sens, mais qui devra être imité et renforcé  
après avoir prouvé son efficacité**

Mémoire

présenté devant la *Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des  
infrastructures et l'environnement* de la ville de Montréal

Par le *Comité Enviro-Pointe* de l'Éco-quartier de Pointe-Saint-Charles, affilié au YMCA

Le mercredi 25 mars 2009

En lien avec le **Projet de règlement sur les appareils à combustibles solides**

Proposé par la Direction de l'environnement et du développement durable

Salon du Conseil, Mairie de Montréal  
Montréal

À l'attention des membres du Conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement,

Je représente le Comité Enviro-Pointe de Pointe-Saint-Charles, qui est un comité citoyen composé de 25 membres dont, Atlantis Puiséguir, Natacha Alexandroff, Teprine Baldo, Fran Bembridge, Nathalie Berthélemy, Louis Duchesne, Isabelle Filion, Vivien Freedman, Alexandre Germain, Joan Goldwater, ~~Gracielle Graham~~, Claire Guiot, Al Hayek, Antoine Lewin, Sylvain Liénard, Vincent Loïselle, Mathieu Lord, Fabrice Marcoux, Caroline Mohr, Venant Nahayo, Vivian Nguépi, Aurore Nicol, Sun Ha Park, Claude Picard, Julie Poulain, Nathalie Roberge, Denis Tremblay, Marie Wast.

L'objectif principal de notre Comité est d'informer les habitants de Pointe-Saint-Charles sur les questions environnementales à l'échelle de notre quartier, et en particulier sur les liens entre la santé et l'environnement. De plus nous souhaitons mettre en place différentes actions de sensibilisation et de terrain pour contribuer à améliorer la qualité de vie dans notre quartier.

Lors de la fondation de notre comité l'an passé il s'appelait tout simplement « Comité Air-Pur ». Étant conscients de ce que toutes les dimensions de la vie influent sur l'environnement, et donc sur la santé, nous avons élargi notre mandat de manière à ce qu'il englobe les problématiques variées qu'un développement durable devrait prendre en compte. C'est dans cette optique que nous sommes préoccupés de la qualité de l'air.

- Selon la Direction de la Santé publique, l'espérance de vie est plus basse dans notre arrondissement que dans le reste de l'île de Montréal, d'environ 5 ans.<sup>1</sup>
- La régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre nous apprend que les taux d'hospitalisation et de mortalité évitables sont considérablement plus élevés dans la zone que nous représentons que partout ailleurs sur le territoire montréalais (les trois quart des cas auraient pu être évités).<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Direction de santé publique, *Portrait sociosanitaire de la population CSSS du Sud-Ouest-Verdun. Description du milieu socioéconomique et déterminants de l'état de santé*, 2006, p.24

<sup>2</sup> Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal Centre, *La prévention en actions. Plan d'action montréalais en santé publique 2003-2006*, p.14. (Cf. Tableau en Annexe)

- En troisième lieu, les statistiques du CSSS du Sud-Ouest révèlent que les cancers du poumon et les maladies liées à l'appareil respiratoires sont des causes de décès bien plus fréquentes dans cette zone que dans Montréal en général.<sup>3</sup>
- Enfin, nous attirons l'attention sur la prévalence de l'asthme pédiatrique, anormalement élevé dans le Sud-Ouest, et en particulier à Pointe-Saint-Charles.<sup>4</sup>

Nous tâchons de réduire la pollution atmosphérique qui provoque ces maladies pulmonaires, à la source. Nous serons reconnaissants à la ville de Montréal d'avoir pris ses responsabilités à l'égard de son devoir de protection des citoyens, en encadrant l'utilisation des appareils à combustible solide, qui causent une partie du problème.

Comme on le sait les polluants peuvent migrer, surtout lorsqu'il s'agit de COV, tel qu'il s'en trouve dans les émanations des appareils à combustibles solides, de même que les HAP, famille de polluants dont les effets cancérigènes sont attestés. Aussi la perspective dans laquelle s'est faite la présentation du règlement jeudi passé (19 mars) nous satisfait-elle, car il a été reconnu que le problème n'était pas localisé, mais bien généralisé. Et Annick Le Floch a bien su démontrer que les appareils à combustibles solides étaient responsables de la présence significativement trop élevée de ces particules fines, qui pénètrent les domiciles (et les poumons) des particuliers, même s'ils ne bénéficient pas des joies d'un foyer ou d'un four à bois -, et dont les effets sur la santé sont les mieux étudiés, tel que l'a confirmé M. King. Les poêles à bois et autres appareils à combustibles solides causent donc, à notre sens, plus de tort qu'ils ne procurent de plaisir, surtout si on considère la comparaison avec les émanations en provenance d'une automobile, annuellement. Comme le chauffage au bois est responsable de la majorité des émissions de particules fines PM<sub>2,5</sub> au Québec, et que cette proportion est en croissance, on doit en conclure que la situation est particulièrement critique à Montréal. Étant donné que le chauffage au bois n'est pas réglementé à Montréal et que le rôle des appareils à combustibles solide est clair dans les impacts que les particules fines ont sur la santé, **nous sommes d'avis qu'il est temps que la ville de Montréal aille de l'avant avec une réglementation de ce type.**

Lorsqu'il est question de smog, le problème est que ces poussières stagnent autour du centre-ville.

---

<sup>3</sup> Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, *Portrait de la population. Centre de santé et de services sociaux de Verdun, Côte Saint-Paul, Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles*, trousse d'information, novembre 2004, p.3

<sup>4</sup> Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, *Environnement urbain et santé : Variation géographique de l'asthme pédiatrique à Montréal*, Rapport synthèse, volume 8, n°2, août 2005.

Or, comme on s'en doute, les rejets atmosphériques finissent souvent par retomber sur les quartiers avoisinant le centre-ville comme Pointe-Saint-Charles, où peu de poêles à bois sont recensés. Nous sommes soucieux de la qualité de l'air dans notre quartier pour les habitants de celui-ci en raison de déséquilibres en santé que nous avons présentés d'entrée de jeu. Nous sommes conscients que pour qu'une politique soit juste, il faut qu'elle s'applique à tout le monde également, et en particulier aux responsables des dommages causés, lorsqu'il s'agit de sanctions (principe du pollueur-payeur). Puisque la prévention est la meilleur des médecines, vous aviez raison, selon nous, de prendre le problème au corps et d'interdire l'installation de nouveaux appareils, en commençant par ceux qui sont les plus nombreux, soit ceux qui sont destinés à des particuliers. Et comme la ville de Montréal est le plus gros joueur en matière d'environnement, vous aviez également raison de ne pas attendre qu'Outremont, Westmount et Ville Mont-Royal donnent l'exemple comme Hampstead l'a fait l'automne dernier, à la suite d'autres municipalités. Cependant, concernant ces municipalités, où les moyennes de revenus et le taux de maisons uni-familiales susceptibles d'abriter un foyer sont plus élevés, nous notons avec désagrément que le règlement ne s'y appliquera pas, pas plus qu'aux foyers intégrés à la charpente pour ce qui est du règlement adopté à Hampstead.

Nous pensons que la ville de Montréal devrait inciter fortement ces municipalités qui sont situées sur le territoire de l'île, et, qui plus est, en son cœur même, et qui peuvent être présumées responsables des plus fortes densités d'émission (par unité de surface) de particules fines, dues au chauffage par des foyers (selon les cartes et les chiffres que les présentations du dossier de la <sup>part de la</sup> Direction de l'environnement et du développement durable contiennent), à ne pas demeurer inactives dans le dossier de l'aggravation du smog urbain.

Mais vous aurez aussi un rôle à jouer pour que les normes soient resserrées au fur et à mesure que l'application du règlement aura prouvé son efficacité et que les mentalités seront plus éveillées à la nécessité de protéger notre planète. En commençant par la correction des principales causes de détérioration de la qualité de l'atmosphère, responsable de l'effet de serre qui provoque les changements climatiques, dont nous savons que les coûts seront extravagants pour tout le monde, si des mesures vigoureuses ne sont pas prises dès maintenant.

Il faudrait, cependant que Gaz métro ne force pas ses nouveaux abonnés, qui voudront convertir leur foyer au gaz naturel, à utiliser trois appareils, comme <sup>ça semble être</sup> est le cas actuellement.

En foi de quoi nous signons,



Fabrice Marcoux, au nom du Comité Enviro-Pointe

## ANNEXE

Tableau des chiffres comparatifs des taux d'hospitalisation et de mortalité évitables pour les différents arrondissements de Montréal

Indicateurs	Ouest	Centre-ouest	Nord	Sud-Ouest	Centre-est	Est
Taux d'hospitalisation évitable 95-2000 Taux pour 100 000	33,4	51,4	57,1	<b>71,0</b>	63,4	59,2
Taux de mortalité évitable, 94-98 Taux pour 100 000	48,2	46,8	61,8	<b>77,6</b>	75,7	69,3